



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2025 PROCES-VERBAL

Le mardi premier avril deux mille vingt-cinq à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi vingt-six mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Dominique HAEFFELÉ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Véronique LAUTH (procuration donnée à M. Michel WARTEL), M. Marc MILTENBERGER (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), M. Damien COCKENPOT (procuration donnée à Mme Renée PINGET-SUSTRANCK), M. Arnaud OSTERMANN (procuration donnée à Mme Christine LUTTER)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Ordre du jour :

Point 01/2025 : Compte Financier Unique

Point 02/2025 : Affectation des résultats 2024

Point 03/2025 : Vote des taux de la fiscalité directe locale / Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Point 04/2025 : Budget primitif 2025

Point 05/2025 : Modification du tableau des effectifs

Point 06/2025 : Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'école de musique – Année scolaire 2024-2025

Point 07/2025 : Convention Wolfi Jazz

Point 08/2025 : Communication du Rapport d'observations définitives de l'Eurométropole de Strasbourg émis par la Chambre régionale des comptes Grand Est

Annexes aux délibérations :

01/2025 : Projet de convention Wolfi Jazz

02/2025 : Tableau des effectifs des élèves de l'école de musique de Wolfisheim

Annexes aux délibérations transmises par mail :

01/2025 : Compte Financier Unique 2024

02/2025 : Rapport CRC de l'Eurométropole de Strasbourg



Election du secrétaire

Conformément à l'article L. 2547-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Thibaut HIRSCH pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. Thibaut HIRSCH déclare accepter ces fonctions.

Mr Valentin GIRARDEAU, Directeur Général des Services, et Mme Jessie TOUSSAINT, assistante de direction, assistent à la séance sur prescription de M. le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire après appel nominal, constate que les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Le Maire déclare la séance ouverte à vingt heures pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

Point 01/2025 : Compte Financier Unique

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Wolfisheim

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Le Maire, Eric Amiet s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Maurice Saum, 1^{er} adjoint pour le vote du Compte Financier Unique.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 1^{er} avril 2025

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte Financier Unique de l'année 2024.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
	réalisé 2024		réalisé 2024
11 Charges à caractère général	1 192 369,44 €	2 Excédents de fonctionnement reporté	0,00 €
12 Charges de personnel	1 936 322,35 €	42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	92382,1
14 Atténuation de produits	139 891,14 €	13 atténuation de charges	55 395,55 €
23 Virements à la section d'investissement	0,00 €	70 Produit des services du domaine	366 846,07 €
42 Opérations d'ordre de transfert entre sect	85 496,33 €	73 Impôts et taxes	2 875 354,01 €
65 Autres charges de gestion courante	162 997,61 €	74 Dotations et participations	408 471,29 €
66 Charges financières et autres charges	45 707,64 €	75 Autres produits de gestion courante	286 566,07 €
67 Charges exceptionnelles	2 500,00 €	76 Produits financiers	10,13 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	77 Produits exceptionnels	894,96 €
Total	3 565 284,51 €	Total	4 085 920,18 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
	réalisé 2024		réalisé 2024
40 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00 €	1 Excédent d'investissement reporté	0,00 €
16 emprunts et dettes assimilées	222 761,36 €	21 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
20 immobilisations incorporelles	94 106,50 €	24 Produits des cessions	0,00 €
21 immobilisations corporelles	455 325,24 €	40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 996,33 €
23 immobilisations en cours	9 720,00 €	10 dotations, fonds divers et réserves	509 531,64 €
27 autres immobilisations financières	346,90 €	13 subventions d'investissement	243 985,09 €
		16 emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total	782 260,00 €	Total	841 513,06 €

En annexe, le Conseil Municipal dispose du document suivant :

- CFU 2024

M. Girardeau : c'est la première année qu'on le vote, il remplace le compte administratif et le compte de gestion. Cela résume l'année 2024. Il est validé par le trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Point 02/2025 : Affectation des résultats 2024

Le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

La section de fonctionnement du budget fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 1 599 777.40€, Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (520 635.67€) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (1 079 141,73 €).



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 1^{er} avril 2025

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 126 837.87 € pour 2024. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 (59 253.06 €) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent 2023 (67 584,81€).

Il est demandé au Conseil Municipal, d'adopter l'affectation du résultat comme suit :

- Article 001 : 126 837.87 € correspondant à l'excédent d'investissement
- Article 1068 : 300 000 € correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé
- Article 002 : 1 299 777.40 € correspondant l'excédent de fonctionnement reporté

M. Girardeau : c'est le résultat 2024 présenté dans le CFU plus le solde des années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 sur l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Point 03/2025 : Vote des taux de la fiscalité directe locale / Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

VU la délibération du 21 mars 2023 adoptant les taux de la fiscalité locale

VU la délibération du 13 juin 2023 portant rectification du taux de la taxe d'habitation

VU la délibération du 09 avril 2024 adoptant les taux de la taxe d'habitation

M. Girardeau : nous maintenons l'ensemble des taux sans aucune modification. Il y aura une augmentation des bases mais ce n'est donc pas du fait de la commune, l'ensemble des communes françaises seront touchées par le même indice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de maintenir le taux de la taxe d'habitation tel que définie ci-après :

- TH (taxe d'habitation) : 20.19 %

Décide ne pas modifier les taux des taxes foncières tel que définies ci-après :

- TFFB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 35,14 %
- TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 67,39 %

Autorise le Maire à signer tous actes relatifs.



Point 04/2025 : Budget primitif 2025

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2025.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
	BP 2025		BP 2025
11 Charges à caractère général	1 321 845,00 €	2 Excédents de fonctionnement reporté	1 299 777,40 €
12 Charges de personnel	1 980 000,00 €	42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
14 Atténuation de produits	167 260,00 €	13 atténuation de charges	45 000,00 €
23 Virements à la section d'investissement	1 394 335,40 €	70 Produit des services du domaine	334 300,00 €
42 Opérations d'ordre de transfert entre sect	120 000,00 €	73 Impôts et taxes	2 891 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	193 852,00 €	74 Dotations et participations	381 200,00 €
66 Charges financières et autres charges	46 400,00 €	75 Autres produits de gestion courante	260 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	76 Produits financiers	15,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	18 600,00 €	77 Produits exceptionnels	2 000,00 €
Total	5 244 292,40 €	Total	5 244 292,40 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
	BP 2025		BP 2025
40 Opérations d'ordre de transfert entre sect	30 000,00 €	1 Excédent d'investissement reporté	126 837,87 €
16 emprunts et dettes assimilées	240 500,00 €	21 Virement de la section de fonctionnement	1 394 335,40 €
20 immobilisations incorporelles	218 000,00 €	24 Produits des cessions	10 000,00 €
21 immobilisations corporelles	854 827,00 €	40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
23 immobilisations en cours	1 371 800,27 €	10 dotations, fonds divers et réserves	390 000,00 €
27 autres immobilisations financières	1 000,00 €	13 subventions d'investissement	470 000,00 €
		16 emprunts et dettes assimilées	204 954,00 €
Total	2 716 127,27 €	Total	2 716 127,27 €

En annexe, le Conseil Municipal dispose des documents suivants :

- projet de budget primitif 2025,
- état de l'extinction de la dette,
- liste des projets d'investissement chiffrés,
- liste des subventions versées par la commune.

M. Girardeau : les dépenses de fonctionnement ce sont les charges à caractère général, nous avons laissé une marge, mais le but est le réalisé 2024. Les charges de personnel ont légèrement augmenté, sur le reste rien a changé par rapport à 2024. Pour les recettes de fonctionnement, il y a un excédent de fonctionnement reporté de 1 299 777,40€. Nous avons prévu des opérations d'investissement pour un montant de 225 297€.

On essaie de maintenir un investissement courant autour des 200 000€.

Deux gros projets sont en cours, l'un pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire pour un montant de 678 965€ et l'autre pour l'extension et la modernisation du préau pour un montant de 536 225€.

Pour les subventions, c'est la même enveloppe que les autres années.

M. le Maire : j'ouvre le débat. Avez-vous des questions ? des observations ?

M. Jochum : notre position sera de voter CONTRE, non pas contre la bonne tenue des comptes, mais nous n'aurions pas eu la même vision au niveau des dépenses, principalement en ce qui concerne la partie économie d'énergie, la priorité des travaux dans les écoles (et laisser manger les enfants au sous-sol de l'école).

M. le Maire : merci pour ces observations extrêmement générales et habituelles. Je ne connais cependant pas les alternatives que vous proposeriez. Nous sommes ouverts aux propositions.



C'est le dernier budget du mandat, à l'heure actuelle les finances sont bonnes. La commune laissera de bons résultats. Cette année nous lançons deux grands projets aux écoles. Les parents d'élèves sont favorables à ces projets. Je remercie l'ensemble des élus et l'administration pour le travail accompli.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes CONTRE : Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, Mme Murielle STRICHER-CADIEU, M. Cyrille JOCHUM) :

- **ADOpte** le budget primitif 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Point 05/2025 : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1) Avancement de grade

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs pour permettre l'évolution de carrière d'un agent :

Nb de postes	Ancien grade	Nouveau grade	DHS	Date de nomination
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35h	01/05/2025

2) Création de poste

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 1 poste non permanent en accroissement temporaire d'activité à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1^{er} avril 2025.

En effet, le titulaire du poste permanent de rédacteur territorial part à la retraite au 1^{er} septembre 2025, et liquidera son solde de congés et CET avant cette date. Le poste n'est donc pas vacant au tableau des effectifs avant cette date. Son remplaçant commencera au 1^{er} avril 2025, afin qu'il y ait un tuilage sur le poste pendant quelques semaines.

M. Girardeau : il s'agit d'un avancement de grade et d'une création de poste pour le remplacement de Mme Speisser qui part à la retraite très prochainement.

M. le Maire : ce poste est destiné à être plus technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.



Point 06/2025 : Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'école de musique – Année scolaire 2024-2025

Vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres ;

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de WOLFISHEIM comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la commune de WOLFISHEIM possède une école de musique pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire ;

Mme Lamothe : c'est un des fonds de concours que nos alloue l'Eurométropole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Sollicite** un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique de WOLFISHEIM à hauteur de 9 906.62€.
- **Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Point 07/2025 : Convention Wolfi Jazz

L'association « Wolfi'Jazz », régie par la loi du 1er juillet 1901, organise la 15^{ème} édition du Festival Wolfi'Jazz, du 25 juin au 29 juin 2025.

Comme pour les éditions précédentes, la commune attribue une subvention à l'association, pour un montant de 20 000€ inscrite dans le budget primitif 2025.

Elle souhaite également valider les modalités par une convention renouvelée chaque année (en annexe).

Le Maire rappelle que les sommes nécessaires à cette opération sont prévues dans le budget 2025 de la commune.

VU la délibération adoptant le budget primitif 2025 du 1^{er} avril 2025,

VU la demande de l'association,

Mme Lamothe : cette convention permet l'attribution de la subvention à l'association Wolfi Jazz. La soirée d'ouverture sera le 25/06.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la convention entre l'association Wolfi'Jazz et la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs.



Point 08/2025 : Communication du Rapport d'observations définitives de l'Eurométropole de Strasbourg émis par la Chambre régionale des comptes Grand Est

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2018 et suivants.

Il appartient au Conseil Municipal de débattre de ce rapport et d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-8,

Vu le rapport d'observations définitives présenté au Conseil de l'Eurométropole le 7 février 2025,

Vu le rapport joint à la présente délibération,

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2018 et suivants.

M. le Maire : une question a été transmise. J'y répondrai point par point, et vous indique que le règlement intérieur du Conseil Municipal, mentionne que cela ne donne pas lieu à débat. Le Conseil Municipal sera donc clos après avoir répondu à vos questions.

Question orale de Mme Céline Hadj Sassi Bouderbala sur la circulation Rue Hans Haug Balthasar :

Monsieur le Maire,

Vous avez récemment décidé de mettre en place, à titre expérimental, un sens unique sur la rue Hans Haug Balthasar, afin de répondre à des problématiques de sécurité : non-respect des stops, vitesses excessives, circulation difficile.

Si l'intention peut être comprise, la méthode comme les conséquences concrètes de cette mesure suscitent une vive opposition dans la population. Aucune concertation préalable n'a été organisée, ni avec les riverains, ni avec les autres habitants pourtant directement impactés. Cette décision donne le sentiment qu'elle a été prise au profit d'un quartier – en l'occurrence le quartier Horizon – sans tenir compte de la réalité de circulation à l'échelle du village.

Or, la situation sur le terrain est aujourd'hui critique. Les conséquences sont nombreuses, visibles et très largement dénoncées :

- ***Allongement significatif des temps de trajet, désormais souvent compris entre 20 et 40 minutes supplémentaires pour de nombreux trajets domicile travail.***
- ***Augmentation importante des bouchons, notamment aux heures de pointe.***
- ***Retards des transports scolaires, qui ne parviennent plus à respecter leurs horaires.***
- ***Retards répétitifs des transports en commun, déjà fragilisés par les travaux du tram Ouest.***
- ***Difficultés accrues pour les parents à respecter les horaires d'ouverture des deux écoles du village.***
- ***Augmentation de la pollution et des nuisances sonores liées aux embouteillages.***
- ***Déportation du trafic vers d'autres rues, notamment la rue des Vignes, qui n'est absolument pas adaptée à ce report de circulation. Cette rue est étroite, encombrée par des stationnements des deux côtés, et les limitations de vitesse n'y sont pas respectées, ce qui génère un vrai danger pour les piétons et les riverains.***

Il faut également noter que les habitants du quartier Horizon eux-mêmes ne sont pas satisfaits de cette situation : ils n'ont plus qu'un seul accès à leur quartier, désormais saturé en permanence, ce qui ne répond ni à leurs



besoins ni à ceux du reste de la commune. À cela s'ajoute un contexte global extrêmement défavorable à toute modification de sens de circulation :

- **L'accès Est du village, via Eckbolsheim et la route des Romains, est en travaux depuis de nombreux mois pour l'installation du tram Ouest, ce qui complique fortement l'accès depuis Strasbourg.**
- **À partir du mois d'avril, des travaux débiteront sur la sortie Nord du village, ce qui réduira encore les capacités de circulation.**
- **Enfin, la mise à sens unique, par la commune voisine d'Eckbolsheim, de la rue d'Oberhausbergen, avait déjà à l'époque dévié une partie importante du trafic vers Wolfisheim. Depuis, les bouchons sont devenus systématiques aux heures de pointe (matin, midi et soir).**

Face à cette accumulation de décisions prises localement sans coordination, je vous pose, Monsieur le Maire, les questions suivantes :

- 1. Quelles alternatives concrètes ont été envisagées avant d'imposer cette mise en sens unique ? (Radars pédagogiques ? Présence renforcée de la police municipale ? Aménagements ponctuels ?).**
- 2. Une évaluation d'impact a-t-elle été menée en amont de cette décision, en incluant les effets attendus sur la circulation, les transports, la pollution et la sécurité ?**
- 3. Pourquoi avoir lancé cette expérimentation avant la fin des travaux du tram Ouest, alors même que la circulation est déjà fortement perturbée depuis plusieurs mois ?**
- 4. Comptez-vous organiser une véritable concertation avec les habitants concernés – y compris ceux des quartiers limitrophes – ainsi qu'avec l'Eurométropole et les communes voisines, afin de réfléchir enfin à un plan de circulation global, cohérent et partagé, plutôt que de continuer à empiler des décisions unilatérales, quartier par quartier, commune par commune ?**
- 5. Enfin, au vu des nombreuses remontées citoyennes – dont une pétition déjà signée par plus de 400 personnes – et de la situation actuelle sur le terrain, envisagez-vous de suspendre cette expérimentation en attendant une concertation sérieuse et une solution alternative équilibrée pour l'ensemble des habitants ?**

Monsieur le Maire, la circulation ne se gère pas à l'échelle d'un seul carrefour. Elle engage notre quotidien, notre sécurité, notre environnement. Aujourd'hui, les habitants demandent à être écoutés. Ils demandent une gestion partagée, cohérente, à l'échelle du territoire, et non plus des décisions prises dans l'isolement.

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de M. le Maire :

- 1. Quelles alternatives concrètes ont été envisagées avant d'imposer cette mise en sens unique ?**
Depuis plusieurs années, différentes solutions ont été mises en place pour tenter de limiter le trafic de transit : limitations de vitesse, radars pédagogiques, aménagements ponctuels (stop, dos d'âne), mais aucune de ces mesures n'a permis d'endiguer l'importante circulation qui traverse le quartier. Devant les nuisances persistantes et à la demande de nombreux riverains, la mise en sens unique a été décidée à titre expérimental afin de mesurer son efficacité.
- 2. Une évaluation d'impact a-t-elle été menée en amont de cette décision ?**
Oui, cette décision a été prise après une analyse approfondie du trafic et des nuisances constatées. Des comptages ont été réalisés, montrant un flux d'environ 4 000 véhicules par jour sur cet axe. Les impacts ont été étudiés en collaboration avec les services de l'Eurométropole afin d'anticiper les effets sur la circulation, la pollution et la sécurité des riverains. L'expérimentation permettra d'affiner ces évaluations.



Nous ne pouvons pas accepter que ce quartier devienne une zone de transit, il y a 700 habitants concernés.

3. **Pourquoi avoir lancé cette expérimentation avant la fin des travaux du tram Ouest ?**
Les travaux du tram Ouest impactent principalement l'accès Est de Wolfisheim, tandis que l'expérimentation du sens unique concerne un axe Nord-Sud, principalement affecté par le trafic de transit. L'expérimentation étant temporaire et réversible, elle permet justement d'adapter les décisions futures en fonction des observations recueillies. On constate d'ores et déjà une baisse systématique du passage.
4. **Comptez-vous organiser une concertation avec les habitants et les communes voisines ?**
Oui, une réunion publique est prévue le 11 juin 2025 à 19h30 à la salle culturelle du centre sportif de Wolfisheim afin de recueillir l'avis des habitants sur cette expérimentation. De plus, nous restons en contact avec l'Eurométropole et les communes voisines pour travailler sur une gestion plus globale du trafic. Il faudra songer bientôt à mettre un barreau en place.
5. **Envisagez-vous de suspendre cette expérimentation face aux remontées citoyennes ?**
Cette expérimentation a été mise en place précisément pour tester l'efficacité de la mesure et évaluer ses effets. Elle est prévue pour une durée de trois mois et pourra être ajustée si nécessaire en fonction des retours des habitants et des observations sur le terrain. Un canal de communication a été mis en place pour recueillir toutes les remarques à l'adresse dst@wolfisheim.fr ou par téléphone au 03.88.78.97.92.

En conclusion, nous sommes pleinement conscients des difficultés engendrées par les travaux et les changements de circulation. Cependant, cette expérimentation répond à une problématique de longue date et s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place pour limiter le trafic de transit dans les quartiers résidentiels, comme cela a déjà été fait dans le quartier du Herrenwasser, dans le quartier du Fort avec les interdictions de tourner à gauche, ou encore dans le vieux village avec la mise en sens unique ou en impasse comme la rue de la Chapelle/ du Printemps/ Neuve/ Jardin/Kriegacker sans oublier enfin le feu entre Holtzheim et Wolfisheim.

Notre objectif n'est pas de contraindre les Wolfisheimois, mais bien de limiter de manière globale le trafic de transit. Cette approche nous a permis d'atténuer l'augmentation générale du trafic dans la commune.

Nous restons ouverts au dialogue et aux ajustements nécessaires afin de garantir une amélioration durable de la qualité de vie des habitants.

Fin du Conseil municipal à 21h10.

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Thibaut HIRSCH

